

# Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025



## Mauges Communauté

Pierre FOIN

Responsable du Service Habitat  
Mauges Communauté – Rue Robert Schuman  
49 600 BEAUPREAU-EN-MAUGES  
Tel : 02 41 71 77 10

[p-foin@maugescommunaute.fr](mailto:p-foin@maugescommunaute.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mauges Communauté a lancé l'élaboration de son PLH le 22 février 2017, pour la période 2019-2025. Il s'agit du premier PLH sur ce territoire et cet engagement est obligatoire.

Le conseil communautaire a approuvé le PLH par délibération du 20 novembre 2019.

Le PLH s'applique sur les six communes membres (Beaupréau-en-Mauges, Mauges-sur-Loire, Orée-d'Anjou, Chemillé-en-Anjou, Montrevault-sur-Evre, et Sèvremoine) issues de la fusion, au 15 décembre 2015, de 64 communes déléguées.

Le territoire s'étend sur 1315 km<sup>2</sup> et regroupe 119 881 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (recensement INSEE – 2018).

---

### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le PLH 2019-2025 retient 5 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Une politique de l'habitat articulée avec le développement territorial global ;
- L'amélioration de l'attractivité et de la qualité des logements anciens ;
- La facilitation des parcours résidentiels ;
- Le développement des solutions adaptées aux besoins spécifiques ;
- La mise en place de la gouvernance, des outils et des méthodes pour réussir la politique de l'habitat.

---

### AXES MAJEURS DU PLAN D'ACTION

Les orientations du programme local de l'habitat se déclinent en un programme d'actions :

| THEMES  | ACTIONS ASSOCIEES   |
|---|---|
| L'animation                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 1 : Créer une plateforme de l'habitat pour la communication, l'information et l'accompagnement des ménages</li> <li>- Action 2 : Organiser des forums de l'habitat</li> </ul>   |
| La revitalisation pour une mixité sociale réussie | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 3 : Venir en support des communes œuvrant dans la revitalisation des centres-bourgs</li> <li>- Action 4 : Accompagner les projets d'habitat innovants et/ou intergénérationnels</li> </ul>  |
| Le parc privé                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 5 : Apporter une aide complémentaire aux dispositifs de rénovation et d'adaptation du parc privé</li> <li>- Action 6 : Sortir les logements de la vacance</li> <li>- Action 7 : Donner un coup de pouce aux primo-accédants</li> </ul>  |
| Le parc public                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 8 : Dynamiser la construction de logements sociaux</li> </ul>   |
| Les publics spécifiques                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 9 : Aider à la construction et au financement de l'offre nouvelle pour des logements adaptés aux personnes âgées et/ou en situation d'handicap</li> <li>- Action 10 : Apporter les solutions adéquates pour les jeunes</li> <li>- Action 11 : Conforter le développement et la gestion des logements d'urgence</li> <li>- Action 12 : Répondre aux orientations du Schéma Départemental et de l'Habitat des Gens du Voyage</li> </ul>             |
| La gouvernance                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 13 : Assurer les dispositifs d'observation et de suivi partenarial du PLH</li> <li>- Action 14 : Sensibiliser les élus et les techniciens aux démarches innovantes</li> <li>- Action 15 : Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement</li> <li>- Action 16 : Créer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur</li> <li>- Action 17 : Constituer une stratégie foncière</li> </ul> |

## OBSERVATIONS

Les actions du PLH de Mauges Communauté sont toutes assorties de fiches actions détaillées consultables sur le site internet de Mauges Communauté : <https://www.maugescommunaute.fr/urbanisme-habitat/plh/>

Un bilan à mi-parcours du PLH sera effectué en fin d'année 2022. Il donnera l'occasion d'évaluer l'état d'avancement des actions engagées au cours des trois premières années du PLH. Cette évaluation quantitative et qualitative permettra probablement de faire évoluer le contenu de certaines actions.

